

LES INTERVENTIONS DE L'ASSEMBLÉE

dans le canon de la messe

DANS tous les rites, il y a au moins trois moments de l'anaphore où l'assemblée exprime par le chant sa participation à la prière eucharistique prononcée en son nom par le prêtre célébrant :

1. Le dialogue initial de la préface.
2. Le *Sanctus*.
3. L'*Amen* final.

Le canon de la messe romaine comporte aussi ces trois interventions du peuple, et celles-là seulement. Or la liturgie comparée nous montre un certain nombre d'autres interventions qui ponctuent l'anaphore et entretiennent la participation active de l'assemblée à l'action sacrée par excellence.

Cette constatation pose deux questions à la réforme liturgique :

1° Les interventions que comporte actuellement le canon romain sont-elles suffisantes pour exprimer la participation du peuple à la prière eucharistique, ou d'autres seraient-elles souhaitables ?

2° Dans ce dernier cas, en quoi pourraient consister ces interventions, et comment devraient-elles s'insérer dans le déroulement de la prière ?

Avant d'examiner ces deux questions, nous rappellerons l'essentiel de la tradition sur le sujet.

I. LE TÉMOIGNAGE DES LITURGIES COMPARÉES

1° L'encadrement de la prière entre un *dialogue initial* et un *Amen final* est une donnée universelle. Elle semble remonter aux sources juives de la prière d'action de grâce. On peut considérer que la prière eucharistique chrétienne les a toujours comportées. L'anaphore d'Hippolyte les contient dans une forme déjà traditionnelle.

Mais tant que la prière fut improvisée par le célébrant, il est vraisemblable que l'intervention du peuple se réduisait à ces deux moments.

2° Au 4^e siècle en Orient, et au 5^e siècle à Rome apparaît l'hymne des séraphins empruntée à Isaïe 6 : le *Sanctus*. Toutes les liturgies l'ont intégrée. Elle s'insère toujours dans la première partie de la prière qui rend grâce pour l'économie du salut.

Ici s'est arrêtée l'évolution du canon romain en ce qui concerne les interventions du peuple. Mais dans les autres liturgies se sont développées d'autres interventions. Nous ne tenterons pas d'en faire l'histoire. Il suffit à notre propos d'en faire l'inventaire sommaire. Observons déjà que ces interventions viennent exprimer, en les soulignant, les lignes de force de la prière eucharistique : louange, anamnèse, intercession ainsi que les actions d'offrande et d'épiclese.

3° Dans tous les rites orientaux (sauf chaldéen) se trouve une *acclamation de louange* :

*Nous te louons,
Nous te bénissons,
Nous te rendons grâce...*

Ce chant prend généralement place entre le mémorial de l'institution et l'épiclese. Il exprime l'aspect proprement eucharistique et doxologique de la prière.

4° Dans les groupes égyptien et palestinien, existe une *acclamation d'anamnèse pascale* :

*Nous rappelons ta mort, Seigneur,
nous confessons ta résurrection...*

Les coptes mentionnent en plus l'Ascension; les syriens et maronites, le dernier Avènement. Cette acclamation suit immédiatement le récit de l'Institution et précède l'anamnèse pascale du célébrant. Il est à noter que le peuple s'y adresse au Christ (« Nous rappelons *ta* mort »).

5° Le récit de l'Institution est ratifié par des *Amen* de l'assemblée dans tous les rites orientaux et le rite mozarabe. C'est un moyen simple et efficace de souligner le caractère particulièrement sacré de cette partie de la prière. On a généralement un *Amen* après chaque consécration. Mais ils sont parfois beaucoup plus nombreux et mêlés à d'autres acclamations brèves. Au rite copte, le récit se déroule comme dans un continuel dialogue :

C. ... Il prit du pain en ses mains saintes, pures, bienheureuses et vivifiantes...

P. *Nous croyons que c'est la vérité. Amen.*

C. Il leva les yeux... Il rendit grâce,

P. *Amen!*

C. bénit,

P. *Amen!*

C. sanctifia,

P. *Amen, amen, amen; nous croyons, nous confessons, nous glorifions!*

C. rompit et donna... Faites ceci en mémoire de moi.

P. *Nous croyons que c'est la vérité. Amen.*

Et ainsi de suite pour le calice.

Notons en passant le caractère particulièrement actif de toute l'anaphore copte où interviennent sans cesse, dans la prière du célébrant, le diacre, le chœur et le peuple.

6° L'*épiclese* est soulignée de manières différentes selon les rites. Tantôt par des *Amen* (copte, chaldéen), tantôt par un chant du chœur (arménien). Ces acclamations ont aussi un caractère déprécatif et font le lien avec l'intercession qui suit généralement.

7° Aux *intercessions*, qui prennent place vers la fin de la prière, le peuple s'associe par des *Kyrie eleison* dans tous les rites orientaux, mais aussi par d'autres formules comme « Souviens-toi, Seigneur, et fais-nous miséricorde » (armé-

nien), spécialement pour les défunts (saint Jacques, copte). Au rite chaldéen, où l'intercession précède l'épiclese, elle est introduite par un tropaire du chœur.

8° La *conclusion* de la prière n'est pas aussi nette en Orient que dans le canon romain. Elle s'exprime assez souvent avec un rite d'élévation où l'on chante :

*Un seul saint,
un seul Seigneur, Jésus-Christ...*

acclamation qui est amplifiée par des doxologies trinitaires diverses.

Ce rapide inventaire suffit à montrer que, dans tous les rites, le peuple est intervenu de manière multiple au cours même de la prière eucharistique pour mettre en valeur ses moments principaux ou souligner ses axes essentiels.

II. INTÉRÊT ACTUEL POUR LA PARTICIPATION ACTIVE

La restauration de la liturgie de la Parole rend aujourd'hui plus sensible dans nos assemblées le problème que pose le moment du canon pour la participation active des fidèles.

La difficulté tient sans doute au fait que la prière eucharistique n'est pas proclamée de telle sorte que les fidèles l'entendent et la comprennent. Mais même si nous supposons ce point résolu, il restera que, entre le *Sanctus* et l'*Amen* de la fin du canon, la simple audition d'un long monologue — qui ne peut plus être improvisé comme jadis — constitue une forme de célébration commune difficilement assimilable par toutes les assemblées. Parce que la prière eucharistique est une action de toute l'assemblée, il faut que l'attention et l'activité de celle-ci soient soutenues tout au long de l'anaphore qu'il revient au prêtre célébrant de formuler. Dans une anaphore brève, ce résultat peut être assez facilement obtenu. Mais dans les dimensions actuelles du canon romain, le temps de pure audition risque de dépasser par sa durée la capacité de réceptivité moyenne des assemblées modernes. Il convient pourtant qu'une

eucharistie dominicale ait une certaine ampleur. On est donc amené à souhaiter que la prière soit ponctuée d'interventions du peuple.

Une objection se présente : ces interventions ne vont-elles pas nuire au *caractère sacerdotal* de la prière ? Si nous n'avions que l'exemple du canon romain, on pourrait le craindre. Mais le témoignage des autres liturgies prouve assez que cette difficulté n'a pas été ressentie par l'Eglise et qu'on a pu aller, comme dans le rite copte, jusqu'à la forme d'un dialogue presque continu, sans que la fonction présidentielle et sacramentelle du prêtre soit altérée.

Une autre objection mérite plus d'attention : dans les diverses liturgies orientales et occidentales, chaque peuple a suivi la pente de son *génie propre*. Le dialogue copte et le monologue romain correspondent à deux mentalités. Il serait artificiel et dangereux d'imposer à nos assemblées occidentales modernes des usages typiquement orientaux.

Quoi qu'il en soit des données sociologiques sous-jacentes à l'histoire déjà ancienne de chaque famille liturgique — données difficiles à apprécier aujourd'hui —, il est certain qu'on doit tenir grand compte dans la réforme actuelle des rites, comme le demande la Constitution sur la liturgie, de la psychologie et des usages des peuples. Le besoin d'une participation active de l'assemblée sera sans doute ressenti très différemment en milieu anglo-saxon, où le chant même du *Sanctus* est parfois difficile, et en milieu africain, où toute célébration est spontanément ponctuée d'acclamations et de réponses collectives. Il n'est pas sûr, par exemple, que le chant des *Amen*, après chaque consécration, tel qu'on le trouve dans la majorité des rites, soit un besoin et un gain pour toutes les régions de l'Eglise. En revanche, l'expérience, assez largement faite en France aux messes lues, d'un chant d'anamnèse rattaché à l'*Unde et memores* a montré le bénéfice d'une telle participation active et consciente du peuple pour exprimer le mémorial pascal de l'eucharistie. De même, c'est une doléance très souvent formulée que l'*Amen* concluant le canon ne fournit pas à l'assemblée une expression d'ampleur suffisante pour cette doxologie.

Il faudrait donc admettre que l'uniformité absolue du canon romain actuel ne constitue pas un idéal et, qu'à côté d'interventions majeures communes à toute l'Eglise (comme sont les trois éléments actuels : dialogue — *Sanctus* — *Amen* final), on devrait tenir compte, pour la participation du peuple, du génie propre à chaque culture. La chose paraîtra encore plus nécessaire si l'on réfléchit que le canon romain actuel ne peut guère, comme on semble l'admettre de plus en plus, souffrir de retouches sans être détruit. D'autre part, il ne se prêterait pas aisément, dans beaucoup de langues, à une traduction littérale. Une anaphore en langue moderne appellerait nécessairement une recreation littéraire. Toutes les acclamations qu'on y insérerait devraient lui être homogènes.

III. QUELQUES CONDITIONS D'UNE TELLE RÉALISATION

La participation du peuple à la prière eucharistique par des acclamations ou supplications ne peut être réalisée qu'en tenant compte des exigences qui découlent, d'une part, de la nature traditionnelle de l'anaphore et, d'autre part, des justes besoins de l'assemblée célébrante. Sur ce dernier point, nous avons dit l'essentiel. Quelques remarques s'imposent sur les exigences venant de l'action liturgique que constitue l'anaphore.

1° Tout d'abord, les interventions du peuple ne doivent pas nuire à *l'unité de la prière eucharistique*, soit en troublant le déroulement de la pensée, soit en coupant le mouvement propre du discours. Déjà, l'insertion du *Sanctus* a posé un problème qui n'apparaît pas parfaitement résolu dans la liturgie romaine. Le lien du *Te igitur*, par-delà le *Sanctus* et l'évocation de la louange angélique, avec l'action de grâce initiale de la préface, reste obscur parce que trop implicite.

Toute association de l'assemblée à l'expression d'une prière qui reste présidentielle par nature doit, au contraire, apparaître comme un élément qui fait progresser à la fois le discours du célébrant et l'action commune. Elle doit s'insérer logiquement dans le mouvement de l'eucharistie.

Ainsi, l'un des moments qui appelleraient par préférence une intervention du peuple est, après le mémorial de l'Institution, celui de la mort et de la résurrection du Seigneur. Dans l'état actuel du canon romain, toute acclamation de ce genre ferait un doublet avec *l'Unde et memores* et couperait l'enchaînement des éléments : Institution — mémorial — offrande. La chose n'est possible que si la prière est rédigée en intégrant l'acclamation. Citons un exemple à seule fin d'illustrer l'argumentation :

(Célébrant) ... en rémission des péchés.
Chaque fois que vous ferez cela,
vous le ferez en mémoire de moi.

(Le peuple) *Quand nous mangeons ce pain
et buvons cette coupe,
nous annonçons ta mort, ô Seigneur,
jusqu'à ton retour.*

(C.) C'est pourquoi, nous souvenant de l'ordre du Sauveur, nous célébrons en mémorial sa passion bienheureuse : nous rappelant sa mort et sa descente aux enfers, sa résurrection et son ascension dans le ciel, nous t'offrons, Père éternel...

L'intervention du peuple fait ainsi le lien entre les paroles de l'Institution et l'anamnèse plus développée du célébrant, à l'aide de 1 Co 11, 26 qui a précisément pour but d'expliciter ce lien et lui donne sa dimension eschatologique.

De même l'acclamation de louange fort vénérable qu'on trouve dans la majorité des liturgies pourrait servir de passage entre la demande d'acceptation du sacrifice et la prière d'intercession, à l'exemple des acclamations traditionnelles qui s'achèvent souvent en supplication :

(C.) ... Nous te supplions de recevoir ce présent,
afin qu'en communiant au corps et au sang de ton fils,
nous soyons comblés de ta grâce et de toute bénédiction.

(Le peuple) *Seigneur, nous te bénissons!
Dieu, nous te rendons grâce!
Prends pitié de tous les hommes
et montre à chacun ton amour.*

(C.) Souviens-toi, Seigneur, de tous ceux que tu aimes
et que tu as acquis par le sang de ton Fils...

Enfin, la doxologie conclusive, si caractérisée dans la liturgie romaine, peut difficilement supporter des adjonctions. Puisque l'*Amen* est jugé actuellement insuffisant et trop abrupt, on pourrait envisager que le peuple intervienne plus tôt :

(Célébrant) ... Par lui, avec lui, en lui,
monte vers toi, Dieu, le Père tout-puissant,

(Le peuple) *tout honneur et toute gloire,
pour les siècles sans fin. Amen.*

Ces trois interventions semblent majeures. Elles ponctuent assez harmonieusement la prière. Nous ne mettrions que sur un plan second la possibilité d'autres interventions. Les *Amen* après chaque consécration risquent de couper un récit pour lequel on souhaiterait volontiers qu'il s'en tienne à la noble sobriété des récits évangéliques et de l'épître aux Corinthiens. Des réponses aux diverses intercessions semblent encore moins souhaitables, car elles risqueraient d'alourdir cette partie de la prière eucharistique et sembleraient un doublet de la prière universelle. Enfin, l'épiclese n'a pas, dans la tradition romaine, la même individualité rituelle qu'en Orient.

2° Un second point concerne la rédaction littéraire de ces interventions. Elles doivent être parfaitement homogènes au reste de la prière. Mais en plus, elles doivent se prêter à leur fonction « acclamative », avec tout ce que cela suppose : sens complet, eurythmie des membres et des syllabes, sonorité verbale, facilité au chant, etc.

Cela entraîne, comme il a été dit au congrès des traducteurs liturgiques tenu à Rome en 1965, que de telles acclamations, pour être bonnes, ne pourront le plus souvent être rigoureusement identiques d'une langue à l'autre.

3° Comme le *Sanctus*, ces acclamations collectives sont normalement destinées à être chantées. Pour qu'elles jaillissent unanimement, il faut que les paroles précédentes du célébrant les appellent et les introduisent, sous peine d'une insupportable solution de continuité. Cela pose la question d'une « cantillation » de la prière présidentielle ou, plus simplement — vu les problèmes considérables que pose en

beaucoup de pays la cantillation des prières —, d'une ekphonèse préalable¹.



Il est grandement à souhaiter que les recherches en cours sur le canon de la messe romaine tiennent compte des interventions du peuple dans la prière eucharistique. Leur développement historique dans la plupart des rites, une fois close l'ère de l'improvisation, même s'il doit être soigneusement critiqué pour chaque cas, apparaît comme le résultat d'une logique de la célébration. Il est probable, si l'expérience de nouvelles anaphores doit être faite, que celle-ci en confirmera l'intérêt pastoral. Déjà, de nombreux fidèles attendent, non seulement de comprendre ce qui est la plus haute annonce de tout le mystère chrétien, mais d'y participer activement, à leur rang, puisqu'ils sont, par leur baptême, co-offrants du *sacrificium laudis*.

J. GELINEAU, S. J.

1. C'est-à-dire que la fin seulement du texte passe au ton chanté. Cette pratique, usuelle en Orient, n'est pas aussi étrange qu'il pourrait sembler au premier abord. Elle est même souvent préférable soit à la cantillation intégrale, qui risque de gêner le célébrant, soit à la récitation intégrale, qui ne permet pas une bonne conclusion de l'assemblée. L'expérience des oraisons en français, avec chant du dialogue préalable et de la conclusion, mais récitation du corps de la prière, est intéressante sur ce point. L'unité d'action et d'expression dépend uniquement du savoir-faire du célébrant.